



Conseil municipal du 22 mai 2023  
**Délibération n° 29-23**  
Objet : Jobs d'été 2023

*Date de convocation : 12/05/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu(e) : Jocelyne TACCHINI*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Jocelyne TACCHINI - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothee RODRIGUES

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Sophie PIVOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 23**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

Dans le cadre du développement d'une politique jeunesse innovante, Monsieur le Maire souhaite offrir aux jeunes de la commune une première expérience professionnelle en proposant des « Jobs d'été ».

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique RH, mais également avec les projets d'actions du CCAS en faveur des jeunes Mornantais âgés entre 17 et 23 ans.

La mise en œuvre des jobs d'été permet d'assurer la continuité du service public en forte période de congés annuels.

L'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 mis à jour par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 entrée en vigueur le 14 mars 2012, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier « ... pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois ... ».

## II. LA PROPOSITION

Pour répondre aux besoins de la commune, et assurer un bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé pour l'année 2023 de recruter sur la période du 15 juin au 31 août 2023 3 adjoints techniques à temps complet au service espaces verts.

## III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CRÉER** 3 postes d'adjoints techniques pour l'année 2023 dans le cadre du dispositif JOBS D'ETE du 15 juin au 31 août 2023.

Mornant, le 22 mai 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER